

Famille

INFORMATIONS

PUBLIC CONCERNÉ :

Notaires et Collaborateurs

NIVEAU :

Expert

DATES :

18 juin 2026

DURÉE :

1,0 jour (7,0 heures)

FORMAT :

Présentiel

PRÉREQUIS

Aucun prérequis exigé, toutefois des connaissances en droit de l'indivision, droit des successions et du divorce sont fortement conseillées et vous permettront de suivre cette formation plus confortablement. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuelle de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inaфон s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

Université interdépartementale de Picardie (dépt 02-60-80) – 18 juin 2026

Atelier 02 - DPF297A - Tour d'horizon des difficultés opérationnelles et des blocages en matière de succession et de partage

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Identifier les causes de difficultés opérationnelles et de blocage
- Maîtriser les outils de déblocage en matière d'option successorale
- Disposer d'une vision d'ensemble du régime de la vacance des successions
- Connaître le rôle du notaire dans la mise en œuvre du partage amiable et du partage judiciaire
- Appréhender les règles procédurales nouvelles du partage judiciaire

FORMATEURS



Monsieur Barthélémy
BARTHELET

CONTENU :

MISE EN PERSPECTIVE

- Diversité des indivisions confrontées aux blocages : indivisions successorales, entre époux, pascimoniale, entre concubins, millefeuille d'indivisions...
- Identification des contextes de blocage en matière successorale et de partage

LE NOTAIRE ET LE BLOCAGE SUCCESSORAL

- Héritiers taisants et sommation à opter
- Recours au mandataire successoral
- Vacance de la succession
- Indivision et défaut d'unanimité dans la vente

LE NOTAIRE ET LE BLOCAGE DU PARTAGE

- Le partage amiable et la représentation de l'indivisaire défaillant ou taisant
- Dates clés du calendrier du partage judiciaire
- Rôle et prérogatives du notaire dans la procédure de partage judiciaire
- Dates clés du calendrier du partage judiciaire
- Rôle et prérogatives du notaire dans la procédure de partage judiciaire